

Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier

Claude Moreau

Il est plutôt inhabituel d'évoquer dans les cahiers du Peuil un passé aussi proche de nous. L'épopée du grand Tremplin Olympique de Saint-Nizier débute en effet vers 1965 et va se dérouler sur moins de quatre décennies.

Une exception ainsi faite qui s'appuie cependant sur un double constat. D'une part, le sujet est aujourd'hui suffisamment dépassionné ; par ailleurs, il fait l'objet depuis quelques années d'un large consensus exprimant la volonté de sauver l'ouvrage et son site de l'abandon.

Le prestigieux "sautoir", comme l'appelait son architecte P. Dalloz, entre tout doucement et de façon irréversible dans le patrimoine construit du village -qui d'ailleurs n'en est pas riche- et marque désormais l'histoire locale d'un jalon indéfectible.

Certes, l'ombre menaçante des bulldozers rôde encore dans quelques esprits, mais au fil des récentes années, elle continue à s'éloigner tandis que la pérennité de l'ensemble s'affirme.

Si j'ai proposé de raconter cette histoire sans nostalgie et en toute objectivité, c'est pour avoir pu la redécouvrir au cours de deux récents mandats électifs et en avoir ainsi vécu directement les dernières péripéties.

Le coup de cœur

Nous sommes en 1964. Grenoble, après 3 tours de scrutin, devance Calgary (Canada) de 3 voix et se voit donc chargée, le 28 janvier, d'organiser les Xes Olympiades d'hiver. De nombreux équipements sportifs sont à réaliser pour le déroulement des épreuves. En particulier, il n'existe pas de tremplin pour le saut spécial de 70m, ni pour celui de 90m. Le tremplin de 70m sera construit de façon classique à Autrans où existe une longue tradition dans la pratique du saut à ski. Quant au tremplin de 90m, différentes stations vont être candidates pour l'accueillir : les 2 Alpes, Lans en Vercors, Saint Pierre de Chartreuse...

Saint-Nizier ne l'est pas. Et pourtant une rumeur persistante va bientôt commencer à circuler : le tremplin de 90m serait envisagé sur notre commune, hypothèse qui va se confirmer l'année suivante. Ce choix, auquel Pierre Randet, premier commissaire du COJO¹, était très favorable est largement et très officiellement justifié. Le site doit répondre à la fois aux exigences d'un extraordinaire spectacle et à celles très rigoureuses de la discipline du saut à skis.

C'est donc une combe sauvage dominée par le sommet rocheux des Trois Pucelles, s'ouvrant au-dessus de la ville de Grenoble et embrassant le panorama prestigieux de toutes les Alpes du Nord jusqu'au Mont Blanc qui sera choisie. Aux yeux des décideurs, elle réunit beaucoup des qualités recherchées, comme l'explique la note d'information internationale d'avril 1967 émanant du COJO.

⇒ Bon enneigement moyen, possibilité de le compléter par prélèvement sur les pentes du Moucherotte, exposition nord qui garantit la conservation de la neige

⇒ situation abritée des vents, condition essentielle pour la sécurité des sauteurs

⇒ relief qui épouse bien le profil type du tremplin et comporte des pentes bien placées pour le spectacle. La réalisation ne demandera que (!) 280.000 m³ de terrassement

⇒ position sur le circuit routier Grenoble-Saint Nizier-Lans-Sassenage-Grenoble qui rendra possible l'établissement d'une noria de cars à sens unique pour acheminer les spectateurs

⇒ ...des raccourcis permettront éventuellement à une grande partie du public de redescendre à pied en moins d'une heure.

Certes, quelques-unes de ces raisons étaient fort contestables. En particulier, l'altitude insuffisante du site rendait, déjà à cette époque, l'enneigement aléatoire. L'orientation est-ouest de l'axe du tremplin en balcon sur la vallée l'exposait au vent et aux remontées habituelles de brouillard par effet de cheminée. Mais on devine sans peine que le côté grandiose du belvédère a fait basculer la décision : le coup de cœur l'a emporté nettement sur la raison. On allait faire encore mieux qu'à Innsbrück, 4 ans plus tôt, avec son prestigieux tremplin presque en ville. Ici, les sauteurs en s'élançant dans le ciel donneraient l'impression de survoler, non seulement Grenoble mais aussi les Alpes françaises...

Une fois le site sélectionné, les choses vont bon train. Le 24 décembre 1965, le Conseil Municipal délibère sur l'association de la commune avec celles de Grenoble et d'Autrans pour constituer un syndicat intercommunal ayant pour vocation la réalisation du tremplin et de ses annexes. Une proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Dès le 20 janvier 1966, un arrêté préfectoral officialise ce syndicat pour une durée de 20 ans. Les participations financières sont fixées à 1% pour Saint-Nizier et Autrans et 98% pour Grenoble. Les travaux sont estimés à 5,9 MF financés à 80% par

¹ - COJO : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

l'Etat, le reste par le nouveau syndicat qui devient emprunteur.

Au cours de cette même année, toutes les acquisitions foncières vont être réalisées à l'amiable, en un temps record ; elles permettent de regrouper les 10 hectares nécessaires à l'aménagement du site. L'aventure peut commencer.

C'est à l'architecte Pierre Dalloz qu'est confié le dessin des ouvrages. Un autre architecte Friedrich Klopfer les a conçus.

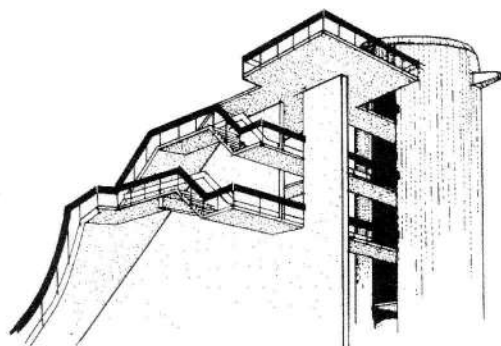
Le chantier de tous les superlatifs

Il s'ouvre en juillet 1966 et va se poursuivre jour et nuit jusqu'en juillet 1967. Le 8 février 1967 en effet, un concours de saut inaugural doit se tenir dans le cadre des Semaines Internationales de Grenoble ; l'on veut ainsi essayer le tremplin avant les Jeux.

Tout un vallon sauvage fréquenté surtout par les chercheurs de morilles va donc être complètement remodelé en quelques mois par l'entreprise Pegaz et Pugeat. On verra évoluer pour déplacer les fameux 280.000 m³ de terre et de roche qu'entraînait le remodelage du profil, les plus puissants engins d'alors, notamment un "scraper" de 33 m³, le plus gros qu'on ait jamais vu dans la région.

Les architectes avaient délibérément fait une large place au béton dans les ouvrages à réaliser. Un choix non neutre car il voulait illustrer aux yeux du monde le rôle d'inventeur et de promoteur dans cette technique qu'avait jouée la France.

La conception de l'ouvrage principal, la piste d'élan demeure encore aujourd'hui particulièrement originale. Formée de 94 grandes dalles de béton préfabriquées sur place, elle repose sur un mince voile également en béton de 110m de long et 53cm d'épaisseur. L'extrémité inférieure, en porte-à-faux, se dresse à 5,5 m au-dessus du sol. Le nez est d'une rare élégance. En haut de la piste, la plate-forme de départ émerge d'une tour haute de 24,5m, détachée de la piste et regroupant ascenseur et escalier d'accès.



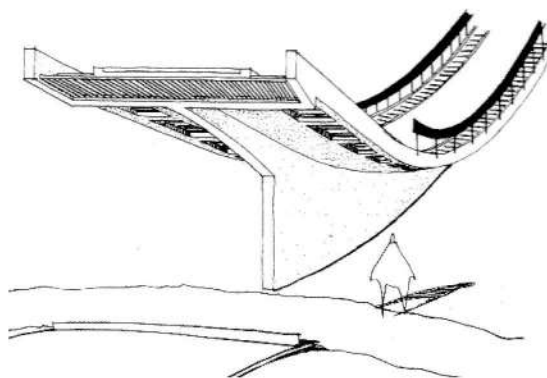
Tour de départ

Pour réaliser la tour et le voile axial portant la piste d'élan, on a utilisé la technique la plus moderne

celle des coffrages hydrauliques glissants. Ceux de la tour s'élevaient de 12 cm par heure et celle-ci fut achevée en 10 jours seulement. Ceux du voile montèrent 2 fois plus vite malgré leur complexité : ils étaient formés de 10 pans successifs. Le voile fut néanmoins bâti en 40 jours. On dut chauffer le béton par des résistances électriques pour faciliter sa prise.

Les 94 dalles pesant, en moyenne 2,5 tonnes étaient construites séparément dans un atelier hors gel. Elles furent ensuite mises en place grâce à une grue géante et un échafaudage de haute précision. Elles étaient fixées au voile par un nœud de béton coulé sur place sous gaine chauffante électrique. On en posait jusqu'à 10 par jour et l'avancement des travaux était stupéfiant.

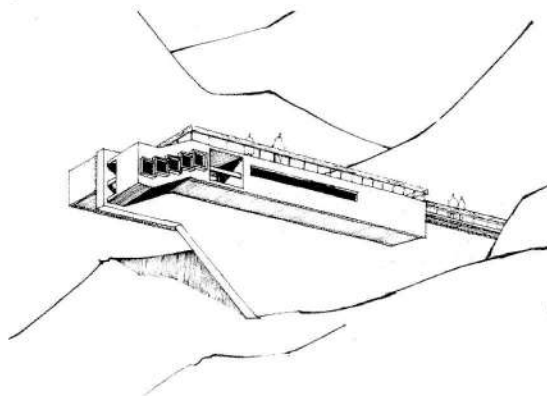
Début février 1967, la piste d'envol était achevée et le profil de la piste de réception était totalement réalisé. Il ne restait plus qu'à essayer l'ensemble.



Piste d'élan

Presque une année était encore disponible pour construire dans une seconde phase toutes les installations annexes : la tour des juges, la tribune d'honneur de 2.000 places, les gradins prévus pour 70.000 spectateurs, le bâtiment technique...

C'est probablement la tour des juges qui fascine d'abord le visiteur découvrant le site. Elle aussi est installée sur un voile de béton et elle s'avance en porte-à-faux à 15 m au-dessus du vide.



Tour des juges

Une incontestable réussite d'architecture et de fonctionnalité. Elle abrite la direction des épreuves, le bureau de calcul, les entraîneurs et les 5 juges. Sur sa plate-forme vont s'installer les nombreuses caméras de télévision qui, à cette occasion, vont pour la première fois diffuser l'évènement en couleur. C'est d'ailleurs son lancement officiel à la télévision française. La tribune officielle est surtout remarquable par son emplacement judicieusement choisi pour que les spectateurs, placés en biais par rapport à la piste d'élan, puissent voir, par en-dessous, le vol des skieurs. Mais visiblement son architecture n'a pas bénéficié du même souci de recherche que les deux autres ouvrages. Quant au bâtiment devant regrouper les correspondants de presse "un ensemble d'alvéoles faisant penser aux rayons d'une ruche", il n'a pas vu le jour. Faute de temps ou d'argent ?

Les premiers sauts : les 100 m sont franchis pour la première fois au monde.

Le tout premier aura lieu le 22 janvier 1967 à 12h 22, à l'occasion de la préparation des Semaines Internationales de Grenoble, par Max Bolkart champion allemand classé 6^e aux J.O. de Cortina d'Ampezzo. Il atteint les 100 m au deuxième bond sur un tremplin inconnu de lui, prouvant à l'évidence les qualités de cet ouvrage flambant neuf. Ce franchissement officieux des 100 m était alors une "première mondiale".

C'est aussi au cours de ces entraînements précédant les épreuves que tous les sauteurs étrangers venus, à cette occasion, s'accordent pour qualifier le tremplin de Saint Nizier comme étant "le plus beau tremplin du monde".

A noter qu'il aura fallu, avec le concours du 4^e Génie de Grenoble, transporter depuis le col de la Croix Perrin situé à 10 km, environ 3.000 m³ de neige en utilisant 10 camions militaires pour cicatrifier les travaux de terrassement à peine achevés. Mais qu'importe, on était en route vers l'apothéose...

Dimanche 18 février 1968 : 120 minutes intenses et merveilleuses

Si les chroniqueurs d'alors vont quelque peu diverger sur le nombre des spectateurs qui se sont déplacés pour assister à la dernière et à la plus spectaculaire épreuve des Jeux², ils s'accordent tous, même les plus grincheux, pour parler, à l'instar de la manchette du *Dauphiné Libéré* de "l'apothéose de ces Xes Olympiades". Une apothéose qui pourtant fut, à un moment donné, très menacée. En effet, si la neige et le ciel bleu étaient bien au rendez-vous, une bise indésirable commençait à s'élever pendant que les milliers de spectateurs déver-

sés au village par une noria de cars (30 cars qui feront en tout 700 trajets) envahissaient lentement les gradins.

La bise, celle qu'on appelle la "levande" car elle vient plutôt de l'est, s'amplifie alors que s'approche l'heure du concours : 13 heures. Il est devenu, pour le moment, impossible de sauter. Les organisateurs se sont mis à l'abri dans la tour des juges. Ils sont désespérés : va-t-il falloir annuler le concours? Le père Chabrier, Curé d'Autrans et responsable du bureau de calcul, les rejoint. Il prononce bientôt la phrase dont la signification est bien connue de ses amis : "Venez vous recueillir un instant". Il sort à ce moment-là de sa musette une flasque de marc et chacun boit une gorgée pour se réchauffer l'âme et le cœur...

C'est alors que se produit l'inattendu : les drapeaux qui claquaient au vent de plus en plus furieusement, se mettent à pendre paisiblement. On a, bien sûr, parlé du "miracle de Saint-Nizier" quand le premier des 59 concurrents put s'envoler à 13h 10. Ainsi, le jour même de son couronnement, le site révélait sa vulnérabilité.

Mais, ce jour, la réussite fut totale et aucun spectateur ne pourra jamais oublier la perfection du style de Vladimir Belousov, mécanicien à Léninograd et premier soviétique à remporter une médaille d'or olympique en saut spécial.

A la dixième place, Gilbert Poirot réalisait, lui, la meilleure performance française de tous les temps.

Le lendemain de fête : la manne olympique

Georges Revollet, maire de Saint Nizier en 1968, reconnaîtra, beaucoup plus tard, à l'occasion du 30^e anniversaire des Olympiades de Grenoble : "on se faisait beaucoup d'illusions, les Jeux nous ont amené la gloire mais très momentanément... d'ailleurs nous n'étions pas demandeurs, nous nous jugions trop petits pour les Jeux (Saint Nizier compte 207 habitants en 1968) et nous avons été les premiers surpris d'avoir été sollicités."

On comprend sans peine les inquiétudes financières qu'avait représentées le simple achat de la vasque olympique. Le Conseil Municipal y était favorable "à condition que la dépense ne dépasse pas 2.000 F. S'il existait cependant une possibilité de se procurer une vasque déjà utilisée par une ville étape, nous en profiterions volontiers et d'autant plus que, vous le savez, notre petite commune n'est guère riche..." écrivait G. Revollet le 9 octobre 1967 au sous-préfet chargé des affaires olympiques.

Une petite commune qui va néanmoins bénéficier, assez largement, elle aussi de la manne olympique. Elle va, ainsi, pouvoir se doter d'un réseau d'eau potable conçu pour alimenter 2.000 habitants, d'un réseau téléphonique automatique se substituant aux quelques postes manuels existants. Elle va hériter de cette grande "voie parking" où débarquent, le 18 février, les milliers de spectateurs. Un espace

² - les estimations vont de 55.000 à 70.000.

de stationnement central aujourd'hui particulièrement utile en toute saison, et une magnifique ouverture vers le vallon qu'elle met en valeur. Un ouvrage qui, d'ailleurs, a vu le jour au dernier moment. Initialement, il avait été prévu, pour remplir ce rôle de parc à voitures, d'élargir la route départementale D 106 depuis le Mémorial de la Résistance jusqu'au virage des Trois Pucelles. Un projet fort heureusement abandonné et dont la présence aurait été, par la suite, tout à fait inutile. Enfin, dernière retombée financière, l'aménagement de la D 106, unique voie d'accès directe depuis Grenoble. La route a été élargie et rectifiée sur tout son parcours, rendant la liaison avec la vallée plus rapide et plus sûre.

La période post-olympique : 1968-1990

On va sauter pendant 20 ans sur le plus beau tremplin du monde. Une quinzaine de concours s'y sont tenus dont 2 Coupes du Monde, 2 Coupes d'Europe, 8 Championnats Internationaux et 2 Championnats de France. Un taux d'utilisation somme toute assez comparable à celui des ouvrages similaires dans le monde.

Et pourtant cette période peut s'analyser comme étant ce qu'il faut bien appeler "une lente et inexorable agonie".

La cause principale en fut politique. Si le syndicat intercommunal créé en 1966 a parfaitement rempli sa mission jusqu'en 1968, sa structure est devenue rapidement inadaptée. Sa préoccupation essentielle, dès le lendemain des Jeux et durant une dizaine d'années, a été de vouloir transférer la charge que représentait l'ouvrage vers l'Etat ou le département. Toutes ces tentatives ont échoué et, pendant ce temps, l'entretien des édifices a été gravement négligé. A cela s'ajouta rapidement le vandalisme, encouragé par le relatif isolement du site.

C'est ainsi que les réseaux cessèrent assez vite de fonctionner, compliquant l'organisation des concours et que le vieillissement des ouvrages, s'accéléra. Le coût de remise en état deviendra naturellement dissuasif. Quant au coût d'une éventuelle modernisation (plus de 10 millions de F), avec neige de culture ou piste en céramique pour l'élan et piste en plastique pour la réception, il apparut pharaonique aux yeux du syndicat.

Le pire était encore à venir : depuis 1984, le tremplin n'est plus aux normes de la Fédération Internationale de Ski (FIS). Les concours qui eurent lieu à Saint Nizier, après cette date, se déroulèrent grâce à une dérogation qui fut reconduite jusqu'en 1989. Mais, en 1990, la FIS refusa définitivement son accord. On est alors au creux de la vague avec apparition de "l'option extrême" consistant à tout raser.

La chronologie qui suit résume les faits les plus marquants qui ont jalonné cette longue période de plus de 20 ans

- ⇒ 1969 : projet de cession gratuite à l'Etat
 - ⇒ 1970 : estimation du coût annuel de bonne conservation de l'ouvrage : 150 à 170.000 F
 - ⇒ 1971 : accord de principe du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports sur le projet de cession
 - ⇒ 1971-1976 : on attend, le projet ne s'est pas concrétisé
 - ⇒ 1977 : dix ans déjà, inventaire des dégâts dus au non-entretien. Première expertise de restauration par la société Socotec : 1,1 à 1,6 MF
 - ⇒ 1979 : mise en place d'un "nez" bricolé en bois pour modifier la piste d'élan. Pourtant le tremplin est sélectionné pour représenter l'architecture contemporaine au Muséum of Modern Art de New York
 - ⇒ 1980 : attribution d'une subvention d'état de 106.500 F pour le réaménagement du tremplin : elle ne sera jamais utilisable...
 - ⇒ 1981 : coût actualisé de la remise en état : 2 MF
 - ⇒ 1987 : les 30 et 31 janvier ont lieu les derniers concours de saut sur le tremplin : il est mort à 20 ans
 - ⇒ 1987 : étude de restauration et de modernisation par la ville de Grenoble avec plastification de la piste de réception. Coût total : environ 10 MF
 - ⇒ 1988 : la subvention de 1980 est abrogée et définitivement perdue, aucun travail n'ayant été effectué
 - ⇒ 1990 : refus définitif de renouveler l'homologation provisoire accordée par la FIS : le tremplin n'est plus utilisable pour les concours internationaux. Celui de 1990 doit être annulé alors que, cette année-là, la neige est au rendez-vous. Pourtant, de 1968 à 1988, au gré de l'enneigement, 15 compétitions de haut niveau eurent lieu.
- Reprise de l'étude de 1987 par la ville de Grenoble avec apparition de l'option dite "extrême" : démolition et remise en l'état originel du site.
- Clin d'œil du destin : le dernier sauteur à utiliser le tremplin dans sa fonction initiale aura été le cascadeur Alain Prieur. A l'instar du premier sauteur à ski qui avait fait le plus long saut à ski jamais accompli alors, Alain Prieur fit le plus long bond à moto (84,3 m) battant le record du monde au cours de cette dernière séance. Il mesura d'ailleurs lui-même l'inconscience de son exploit un an plus tard, de retour sur le site en avril 1991 : "j'ai dû pousser le bouchon un peu loin, jamais je ne le referai".

Vers une reconversion du site

Le début des années 90 va effectivement marquer un tournant dans les façons de penser. Les partisans de la sauvegarde du site, à savoir les habitants

de Saint Nizier dans leur majorité ainsi que leurs élus vont se faire mieux entendre au sein du syndicat intercommunal. Ce dernier n'avait d'ailleurs plus d'existence légale depuis 1987, sa durée initiale de 20 ans n'ayant pas été prorogée.

La seconde chronologie simplifiée qui suit montre cependant, qu'en dépit de cette nouvelle orientation, la volonté politique d'aboutir reste plutôt diffuse et pas vraiment cohérente. C'est le temps des études et le temps des projets. Entre autres, la proposition faite en 1992, au cours d'un comité syndical³ de "céder l'ouvrage sans mise à prix"⁴, proposition traduite par la presse par "vente au franc symbolique". Ce qui va déclencher l'apparition d'une quinzaine de projets spontanés, souvent très attractifs mais dont le financement restait problématique. L'étude de 1992, confiée au cabinet Lovéra et destinée à la rédaction d'un cahier des charges devant servir de base à un concours d'idées débouchant sur une reprise privée du site, va rester inachevée pour cause de changement d'équipe municipale à Grenoble en 1995.

Il faudra encore patienter 5 ans et notamment attendre les conclusions du Plan Global de Développement et celles de l'étude de L. Grima pour qu'enfin soit retenu un projet ralliant tous les suffrages.

⇒ 1992 : le 9 janvier, décision de rembourser de façon anticipée les prêts contractés de 1966 à 1969. Proposition de dissolution du syndicat. Proposition de céder l'ouvrage sans mise à prix. Suite à cette annonce, apparition d'une quinzaine de projets visant tous à la mise en valeur touristique du site.

⇒ 1993 : en mars, à l'occasion du 25^e anniversaire des Jeux Olympiques, demande d'inscription du tremplin sur la liste des monuments historiques. En août, pré-programme de reconversion (Lovéra). En septembre, choix du comité syndical de conserver le tremplin et la tour des juges. Demandes au Conseil Général pour qu'il prenne en charge les travaux de sécurité obligatoires

⇒ 1995 : en février, avis favorable du Conseil Général sur cette demande. L'étude Lovéra reste inachevée faute de financement (changement d'équipe municipale). Son objectif de trouver un reprenneur après lancement d'une consultation n'est pas atteint

⇒ 1996 : la ville de Grenoble confirme son intention de dissoudre le syndicat intercommunal avant la fin de l'année

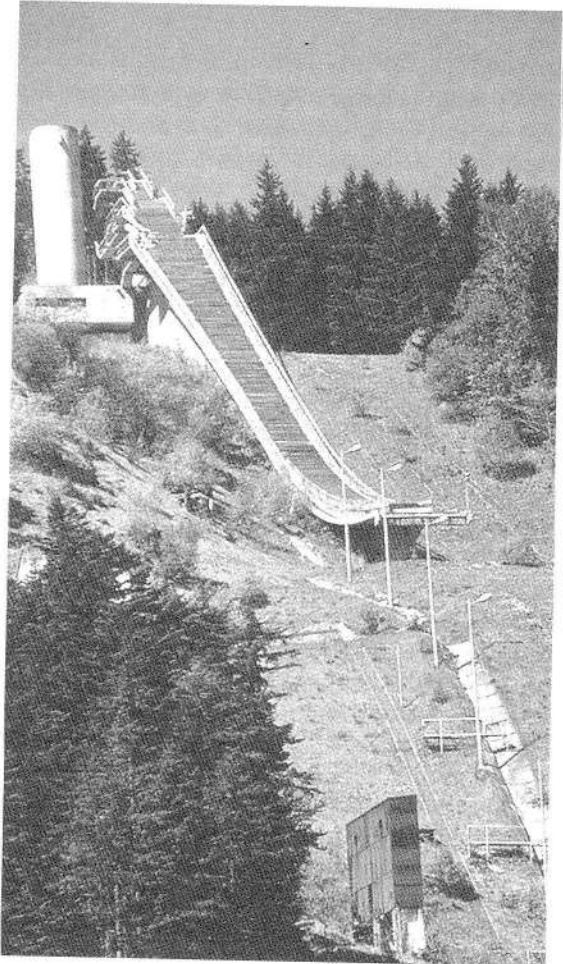
⇒ 1997 : décision de créer un groupe de travail permanent entre la ville de Grenoble et la commune de Saint-Nizier. Objectifs : faire le point des solutions possibles pour une reconversion, rechercher une nouvelle forme de partenariat plus élargi :

Métro⁵, Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV), Région, ...

Plan Global de Développement de Saint-Nizier : étude financée principalement par le PNRV. Proposition chiffrée d'aménagement touristique et muséographique. Evaluation des coûts de fonctionnement

⇒ 1998 : étude Laurent Grima. Analyse très complète des potentialités du site, de la politique touristique et culturelle locale, ... Proposition de 6 mises en valeur touristiques

⇒ 2000 : en mai, émergence, sous l'égide de l'Association du Palais des Sports de Grenoble⁶, d'un projet dans le prolongement de l'étude Grima.



Vue d'ensemble du site en 1996

Création d'un pôle sportif dédié au VTT sous toutes ses formes et à tous les niveaux : initiation, entraînement et compétition. Une idée manifestement une fois encore induite par le caractère

³ - ce comité était l'organe exécutif créé par le syndicat intercommunal.

⁴ - En réalité, il s'agit de réaliser une vente rapidement, au premier prix proposé par le candidat acquéreur.

⁵ - Entité formée par la communauté de communes de l'agglomération grenobloise (20 communes)

⁶ - Association qui gère les activités du Palais des Sports de Grenoble, pilotée par la ville de Grenoble.

exceptionnel du site capable d'attirer et d'émerveiller les spectateurs de toute la vallée où flotte encore une atmosphère d'olympisme et de sport extrême. Justement, les zones de très forte déclivité peuvent permettre le tracé d'une piste de descente VTT, discipline en plein essor ; piste qui se classerait parmi les plus difficiles du monde.

En novembre, le projet est finalement retenu par le syndicat intercommunal. Programmation du premier open international de VTT pour le 6 octobre 2001 sur un parcours dessiné par le champion du monde Nicolas Vouilloz. Ouverture au grand public prévue en 2002. Un deuxième volet du projet vise à la réhabilitation architecturale du tremplin lui-même et de la tour des juges pour en faire un musée du site et de son glorieux passé olympique.

Dernière interrogation en guise de conclusion

Le plus beau tremplin du monde et son site d'exception "trop coûteux à entretenir et trop ruineux à démolir" ont-ils trouvé enfin une nouvelle vocation susceptible de les pérenniser ?

On peut aujourd'hui le penser en estimant que de bonnes conditions sont enfin réunies pour cela. Et aussi en considérant que, ce premier pas accompli, redonnant une image positive et une nouvelle notoriété au site, va amorcer l'apparition de moyens financiers permettant la mise en œuvre de l'ensemble du projet de réhabilitation. Enfin, on constate avec soulagement que la "solution extrême" synonyme de gâchis financier et de perte considérable de patrimoine, n'est plus à l'ordre du jour.



Plateau de Saint Nizier, les Trois Pucelles, au fond massif de Belledonne

Aquarelle de Jacques Douillet